

EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT (B en A)

session 2020

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY

Pour la session 2020 de l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'État, 45 postes étaient ouverts au recrutement.

Sur les 1561 inscrits, 1206 étaient présents à l'épreuve écrite soit 77,26 %.

Cet examen était le dernier organisé dans le contexte du PPNG.

ÉPREUVE ÉCRITE

Généralités

Le dossier a été bien exploité par la plupart des candidats qui ont su en tirer les éléments intéressants et il faut relever le faible nombre de copies avec peu ou pas de rédaction, la moyenne se situant autour de 8 pages rédigées.

On peut néanmoins constater chez de nombreux candidats une utilisation du « copié-collé » reprenant par exemple l'ensemble des dispositions contenues dans un même document et se contentant de les « insérer » dans leur copie.

Le plan d'actions est quelquefois absent (manque de temps ?...) souvent peu ou mal compris par les candidats, et rarement véritablement opérationnel.

En général, les copies notées en dessous de 8 n'ont pas compris la commande ou sont restées uniquement dans la reformulation des avancées de la loi.

On note, par ailleurs, un niveau de copies assez homogène entre 9 et 14... Des copies qui ne donnent pas concrètement d'éléments au préfet pour lui permettre de tenir la réunion qu'il souhaite présider. Les candidats ont plus rédigé des notes de synthèse que des notes opérationnelles qui répondent à la commande.

Les copies qui passent la barre des 15.5 sont d'un niveau supérieur en termes de rédaction et d'opérationnalité. Le préfet peut s'appuyer sur ces notes avant de se rendre à sa réunion et tous les éléments du dossier ont été exploités.

C'est ce qui fait la différence et qui permet de dégager les meilleures copies.

Il y a là certainement un point majeur pour les préparations au concours. Se « dégager du lot », c'est être capable à la fois d'exploiter un dossier mais aussi et surtout de rendre opérationnel un discours. La thématique du dossier étant fortement d'actualité, on peut s'étonner du manque de propositions concrètes pour rassurer les élus.

Sur la forme

Dans l'ensemble, et c'est un point positif, les candidats se sont efforcés de rédiger des notes structurées par un plan en deux ou trois parties. Parfois, certains d'entre eux ont même poussé le détail jusqu'à insérer des phrases de transition entre les parties ou sous-parties.

L'expression écrite est globalement maîtrisée, même s'il a été relevé, çà et là, un peu trop de fautes d'orthographe et des tournures de phrases maladroites. Cependant, peu nombreux sont les candidats qui ont rédigé la note de façon précise et concise suivant les préceptes du style administratif.

L'objectif de produire une note à vocation opérationnelle a échappé à une majorité de candidats. Beaucoup de copies ressemblent davantage à des commentaires de texte ou à des dissertations.

Sur le fond

Les candidats n'ont pas toujours su prendre du recul par rapport à la masse des documents du dossier et en synthétiser les informations essentielles pour rédiger la note.

Un grand nombre d'entre eux a « surexploité » le document n° 3, ce qui a donné lieu à des énumérations fastidieuses sans aucun fil conducteur. Cette propension a eu pour résultat des copies déséquilibrées ou inachevées, le plan d'action départemental des déchets manquant de profondeur souvent faute de temps.

Les avancées de la loi « engagement et proximité » ont souvent été considérées comme apportant les réponses à la presque totalité des préoccupations des élus. De ce fait, les actions du préfet pour les aider à concrétiser leurs projets ont été peu développées, voire totalement ignorées. Or, cette partie de la note a souvent été discriminante en raison de son objectif opérationnel.

La rédaction du plan d'action départemental des déchets a abouti à des résultats disparates, les candidats peinant à élaborer des propositions concrètes et réalistes. De nombreuses copies ont été articulées en deux parties dont l'une consacrée à la problématique des déchets ce qui occasionnait des redondances avec le plan d'action.

Conclusion :

Pour conclure, les candidats qui se sont démarqués ont été capables de synthétiser les informations du dossier et de les reformuler dans le cadre d'une note structurée par un plan dynamique tout en déclinant un minimum de propositions opérationnelles.

Sur la base de ce constat, il convient de s'interroger sur les conseils qui seront dispensés aux futurs candidats au cours des formations organisées pour la préparation de ce type d'épreuve.

ÉPREUVE ORALE

Généralités :

Les épreuves orales de l'examen professionnel « de B en A », se sont déroulées à Lognes du 22 au 26 juin.

130 candidats ont été auditionnés pour 45 postes offerts. (le jury a validé une liste complémentaire de 3 personnes).

La moyenne la plus haute est de 17,5/20. Le candidat arrivé en 45^{ème} position obtient une moyenne de 14,6 / 20 l'année précédente elle était de 13,7, mais avait été calculée sur 65 postes offerts). 75% sont des lauréates.

Commentaires et observations du jury

Force est de constater que les observations du jury 2019, ont été peu suivies.

La culture administrative des candidats est encore trop faible y compris, et cela peut paraître étonnant, dans les domaines privilégiés par les postes occupés ou les expériences professionnelles.

Le « socle » de connaissances (celui du ministère de l'Intérieur) et les situations proposées dans le domaine du management restent des domaines peu maîtrisés.

Les 10 minutes consacrées à la présentation des candidats sont toujours très formatées et reprennent bien souvent de façon chronologique ce qui est déjà écrit dans le RAEP.

Les jurys ont nécessairement, sans ce temps d'expression, privilégié l'originalité et la capacité à se projeter dans les missions d'un d'attaché. A cet égard le jury tient à rappeler que les RAEP font l'objet d'une lecture très attentive. Ce qui est écrit par le candidat doit donc être maîtrisé.

Le manque de préparation paraît évident dans de nombreux cas. Si le stress légitime du candidat face à un jury peut expliquer certaines difficultés, il ne peut justifier un manque criant de connaissances.

Les candidats ont souvent du mal à « se projeter en tant qu'attachés » et manquent souvent d'une perspective à plus long terme (notamment chez des candidats « jeunes » qui pourraient évoquer une ambition, ou une projection dans le temps).

Le positionnement en tant que manager reste un point difficile. Certes, de nombreux candidats ne sont pas en position de management aujourd'hui, mais ils bénéficient pour la plupart d'un « entourage proche » de personnes qui animent et encadrent des équipes (les candidats ne doivent pas hésiter à aller voir ce qui se passe dans d'autres services...).

Cela génère des « positionnements a minima » et le projet présenté reste celui d'un adjoint au chef de bureau. Présenter un examen professionnel ne peut se résumer à envisager d'obtenir le poste du N+1 qui va se libérer...

Néanmoins des candidats ont su démontrer des aptitudes évidentes et un dynamisme de bon augure pour l'administration.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape followed by a horizontal line that ends in a small arrowhead pointing to the right.

Jean-Marc BASSAGET